

Compte- rendu de l'audience en direction du 14/09/2015

Lundi 14 septembre 2015, notre section a rencontré M. Pigault, directeur départemental du Cher, pour évoquer en cette rentrée les problèmes des services.

Nous précisons que notre section syndicale visitait début septembre les services de St Amand-Montrond compte tenu des problèmes qui se concentraient sur le site.

Les principaux points évoqués :

Le transfert du SPF de St-Amand-Montrond à Bourges

Le transfert du SPF de St-Amand au SPF de Bourges est programmé pour le 01/09/2016, il est inscrit à l'ordre du jour du prochain Comité Technique qui se tiendra le 24 septembre.

Tout d'abord, rappelons que le SPF de Sancerre vient d'être transféré au SPF de Bourges en gestion conjointe ; examinons les conséquences de cette première concentration :

Les bases des SPF, y compris celles situées dans un même service, ne peuvent fusionner avant 2017 ce qui génère des situations ubuesques.

Certains agents ont deux postes de travail correspondant à chaque SPF. Une imprimante ne peut être reliée qu'à une base identifiée ; partons du principe que les agents ont une imprimante pour deux, selon la base utilisée, ils doivent savoir où se fera l'édition d'un document. Tout doit être fait en double : les arrêtés comptables, le traitement des réquisitions, taxations et l'enregistrement sur les deux bases ; ce qui amène à s'interroger constamment si rien n'a été oublié.

Citons aussi l'exemple de Mme la Conservatrice : un écran mais deux claviers, deux souris, qui correspondent aux deux bases. Pour naviguer d'une base à l'autre, elle doit quitter une base, appuyer sur un bouton, s'identifier dans l'autre base après avoir changé de clavier et de souris.

Imaginons un instant que le service de Bourges rassemble les trois bases après le transfert du SPF de St Amand : trois claviers, trois souris, mais toujours qu'un seul cerveau !!!

Autant dire que ajouter à une telle situation le transfert du SPF de St-Amand, les agents des deux services ne l'envisagent même pas !

La direction dit « *entendre nos arguments !* ». Notre section syndicale s'est adressé à l'ensemble des élus en CTL : portons ensemble l'avis des agents, demandons un moratoire sur le transfert du SPF de St Amand.

Le SIP de St-Amand-Montrond

Depuis le début de l'année, le SIP fonctionnait en sous-effectif de deux agents, la situation s'est aggravée puisque le déficit est aujourd'hui de 4. Les conséquences sont toujours les mêmes : stress, report de congés, ...

La partie assiette du service n'a pu effectuer la saisie des déclarations d'impôts qu'avec l'aide de 20 semaines d'auxiliaires auquel il faut en ajouter deux à l'accueil. Quelles seront les conséquences sur l'assiette des impôts ? Le recours aux auxiliaires n'est pas prévu pour assurer des missions permanentes, mais les entorses à la règle se multiplient.

Avec deux agents en moins, comment pourra fonctionner le service ? La réception, le téléphone, le contentieux, comment gérer la sortie des avis d'imposition ?

La partie recouvrement a été sous-calibrée lors de la fusion. Un agent, détaché 2 jours par semaine de la trésorerie, vient en renfort sur la mission. Outre le fait que ce soit largement insuffisant, cette disposition fragilise la trésorerie ; la direction indique qu'elle sera réexaminée.

Quelles que soient les dispositions de soutien prises par la hiérarchie (non réponse au téléphone, pas de réception), les contribuables continuent à déposer des demandes de délai, les mails arrivent, ...qu'il faut traiter.

La direction reconnaît que malgré l'affectation d'un inspecteur sur le SIP, cela ne suffira pas ; seul le recours ponctuel à l'équipe de dépannage est envisagé.

Tomber malade à cause du travail, oui ce peut être une réalité sur Saint Amand ce qui n'empêchera pas la direction de poursuivre sa politique de suppression d'emploi.

Pour reprendre les termes d'un agent : « *on nous met en état de non fonctionnement, mais que prévoient-ils pour l'avenir du site ?* »

La trésorerie de St-Amand-Montrond

La gestion des factures du SMIRTOM pose problème. C'est une masse de travail importante, mais quand en plus les sommes payées en ligne par des redevables s'imputent sur d'autres comptes (dans une autre trésorerie que la trésorerie de rattachement de la facture) que les leurs, cela génère de faux impayés, des sommes remboursées à tort, ...

Mais ce ne serait pas très grave puisque le directeur refuse catégoriquement de stopper la procédure de paiement en ligne. Les agents n'ont qu'à s'adapter !

Le pôle de contrôle revenus/patrimoine (PCRP)

La création du PCRP sera soumise au CTL convoqué le 24 septembre. Les emplois du PCRP seront prélevés sur les services de Bourges : 2 A et 3 B sur la fiscalité immobilière, 1 A au PCE, 3 B SIP Nord, 3 B SIP Sud.

Selon le directeur, le PCRP traitera au niveau départemental des dossiers haut de gamme ; la polyvalence s'acquerra petit à petit sur la base du volontariat.

La CGT a demandé que soient tirées les conséquences en matière RH : il est important de connaître le périmètre de la restructuration et par suite les agents concernés.

La délégation a soulevé deux problèmes :

- la masse des dossiers professionnels à traiter tandis que peu d'agents sont formés à ce type de contrôle
- il est évident que prélever un emploi A sur le PCE déjà en sous-effectif et sortir les B experts des SIP mettra ces services en difficulté. De plus, la direction doit répondre aux interrogations concernant la saisie des déclarations et clarifier le rôle de « *soutien* » qu'elle entend faire jouer au PCRP auprès des autres services.

Par ailleurs, le directeur confirme son projet de fusion des 2 SIP de Bourges pour le 01/01/2017 à la suite de la création du PCRP.

Horaire des équipes de renfort

Datée du 14 août 2015 pour une application au 1^{er} septembre, la note DG fait preuve d'une précipitation inexplicable sur un tel sujet. Aucune concertation nationale n'a eu lieu comme cela a toujours été le cas concernant les régimes horaires.

Suite à une intervention de notre syndicat national, la DG a indiqué être ouverte à un certain pragmatisme ; elle aurait laissé un délai pour l'application de la note. Reconnaissons à la direction locale de ne pas s'être précipitée !

Pour sa part, la section souhaite que le sujet soit présenté en comité technique. Cette note tourne le dos à une pratique basée sur la confiance entre les services, la direction et les agents de l'équipe de renfort qui acceptent des missions parfois très loin de leur domicile au plus grand bénéfice des services. Notons d'ailleurs que les distances se sont accrues avec la suppression des trésoreries.

Autres sujets

Trésorerie de Sancerre : On ne sait pas ce que sera l'année à venir, mais après un bilan de l'année écoulée, on souhaiterait que le personnel reste : pour cela, il doit pouvoir travailler dans une ambiance calme et sereine, nous avons demandé à la direction d'y veiller.

Trésoreries mixtes : nombre de directeurs locaux transfèrent le recouvrement des impôts des trésoreries mixtes vers les SIP. Interrogé, le directeur estime que se mène une réflexion sur la retenue à la source et qu'il n'a pas tous les éléments ; « *aujourd'hui, ce n'est pas d'actualité* » dans le département.

Démarche stratégique, restructurations/destructions, emplois non pourvus, tensions dans les services et conditions de travail dégradées :

STOPPONS LA CASSE DE LA DDFiP 18

à l'appel des sections syndicales Solidaires, CGT, FO, CFTD

RASSEMBLEMENT DES PERSONNELS LE JOUR DU CTL

jeudi 24 septembre à 8H45 devant la direction